



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue **12 mars 2018 à 19 h 17**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur du Service de police.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 février 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 22 février 2018;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2018)-143-5 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption de règlement;
 - 4.2 Règlement (2018)-157 règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 950 000 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair et l'aménagement d'un stationnement public - adoption de règlement;
 - 4.3 Règlement établissant le programme de subvention pour l'accessibilité universelle - avis de motion et présentation du projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2018)-159 relatif au lavage des embarcations - adoption de règlement;
 - 4.5 Règlement (2018)-100-25 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption du projet de règlement;
 - 4.6 Avis de motion :
 - 4.6.1 Règlement (2018)-101-18 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
 - 4.6.2 Règlement (2018)-106-15 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'intégration des bâtiments pour l'usage acériculture et érablière artisanale;
 - 4.7 Règlement (2018)-102-46 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
 - 4.7.1 Avis de motion;
 - 4.7.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.8 Règlement (2018)-103-14 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à l'usage acériculture et érablière artisanale :
 - 4.8.1 Avis de motion;
 - 4.8.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.9 Adoption de projets de règlements :
 - 4.9.1 Règlement (2018)-102-47 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

4.9.2 Règlement (2018)-106-16 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement de la zone du PIIA 02 (portes d'entrées principales);

5. Administration

- 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
- 5.2 Services juridiques - transfert d'un dossier en cours;
- 5.3 Salon des nouvelles entreprises 2018 - contribution;
- 5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
- 5.5 Ski de fond Mont-Tremblant - subventions saison 2017-2018;
- 5.6 Ski de fond Mont-Tremblant - contrat de service saison 2017-2018;
- 5.7 Développement économique Mont-Tremblant - non-renouvellement de l'entente;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche de deux étudiants - Service de l'environnement;
- 6.2 Embauche temporaire de trois préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 273, rue du Couvent - empiètements en marges avant et réductions de la superficie d'implantation au sol du bâtiment et de la distance avec la ligne des hautes eaux;
 - 8.1.2 440, chemin Desmarais - réduction de pourcentage d'espace naturel et augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement;
 - 8.1.3 505, rue des Merisiers - augmentation de la largeur et de la superficie d'un garage et attenance d'un abri d'auto à un garage;
 - 8.1.4 1871, montée Kavanagh - aménagement d'un logement accessoire dans une cave;
 - 8.1.5 route 117 / allée Paisible - empiètement dans le corridor de signature et réduction du nombre d'arbres;
 - 8.1.6 122 et 126, rue Wheeler - réductions du pourcentage d'espace naturel et de la largeur d'un lot;
 - 8.1.7 119, chemin Harrisson - réduction du pourcentage d'espace naturel et absence de plantation d'arbres;
 - 8.1.8 1414, route 117 - absence de bordures, empiètements, réduction de la largeur de l'allée d'accès et absence de jardins pluviaux;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 février 2018;
- 8.3 Demande de modification à un projet de rénovation assujéti à un PIIA - 2047-2051, chemin du Village;
- 8.4 Demande de retrait d'une condition émise sur une dérogation mineure - 280, chemin Bréard;
- 8.5 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu;
- 8.6 Acquisition de servitudes - passerelle et digue à l'arrière du CISSS - mandat de services professionnels;
- 8.7 Autorisation de signatures comme intervenant dans une servitude entre Énergie SENC et G7 Développement inc.;
- 8.8 Renonciation d'une servitude de non-construction - lot 3 936 250 du cadastre du Québec;
- 8.9 Retiré;
- 8.10 Contribution à des fins de parcs et espaces verts anticipée - Station Mont Tremblant - partie du lot 5 252 824 - chemin de la Chapelle;
- 8.11 Comité consultatif d'urbanisme - nomination et renouvellement de mandat;

9. Travaux publics

- 9.1 Pavage conventionnel 2018 - contrat;
- 9.2 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap - contrat;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Quais municipaux au lac Tremblant - baux de plaisance - modifications;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

- 9.5 Amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite - acceptation finale des travaux;
- 9.6 Projet AQUA - acceptation provisoire des travaux de niveau I;
- 9.7 Travaux de réparation de pavage 2018 - contrat;
- 9.8 Réfection du parement extérieur et réisolation de l'aréna - acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement

- 10.1 Lutte contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Entente intermunicipale - installations de loisirs;
- 11.2 Fondation La Force - gratuité de temps de glace à l'aréna.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM18 03 067

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture, en retirant les points suivants de l'ordre du jour :

- 8.10 Contribution à des fins de parcs et espaces verts anticipée - Station Mont Tremblant - partie du lot 5 252 824 - chemin de la Chapelle;
- 10.1 Lutte contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM18 03 068

3.1 Séance ordinaire du 12 février 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 069

3.2 Séance extraordinaire du 22 février 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CM18 03 070

4.1 Règlement (2018)-143-5 modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption de règlement

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Danny Stewart à la séance du 22 janvier 2018 et que le projet de règlement a été présenté à la séance du 12 février 2018;

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-143-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-143 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 071

4.2 Règlement (2018)-157 décrétant un emprunt et une dépense de 3 950 000 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair et l'aménagement d'un stationnement public - adoption de règlement

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté et que le projet de règlement a été présenté à la séance du 12 février 2018;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-157 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3 950 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE PONCEAUX DU RUISSEAU CLAIR ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PUBLIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 03 072

4.3 Règlement établissant le programme de subvention pour l'accessibilité universelle - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant le programme de subvention pour l'accessibilité universelle.

M. Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, fait la présentation du projet de règlement.

En résumé, le présent projet de règlement tend à établir un programme de subvention aux travaux d'accessibilité universelle aux établissements commerciaux et de services



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

de la Ville de Mont-Tremblant selon les conditions d'admissibilité, les exigences, les modalités d'applications et de son octroi tel que prescrit par le règlement.

L'objectif est entre autre, de rendre accessible l'entrée principale des commerces de la Ville et ce, pour le plus grand nombre de clients possible dont ceux ayant des défis quant à leur déplacement.

La subvention peut être accordée aux propriétaires d'établissement commerciaux situés dans les limites du territoire désigné « centre-ville » ou « secteur central » des deux programmes particuliers d'urbanisme du centre-ville et du village.

Les **travaux** visés sont au nombre de quatre : installation d'un ouvre-porte électrique, installation d'un plan biseauté, installation d'une nouvelle porte, aménagement d'une rampe d'accès ayant une inclinaison maximale de 1:12.

L'aide financière versée correspond à 90 % du coût réel payé avant taxes pour la réalisation des travaux jusqu'à un montant maximum de 2 000 \$.

Certaines conditions s'appliquent.

Disponible à partir du mois de mai 2018.

CM18 03 073

4.4 Règlement (2018)-159 relatif au lavage des embarcations - adoption de règlement

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux lors de la séance du 12 février 2018 et que le projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-159 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 074

4.5 Règlement (2018)-100-25 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 9 avril 2018 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération, à la salle du conseil située au 1145, rue de Sainte-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

Et RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-100-25 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Avis de motion

CM18 03 075

4.6.1 Règlement (2018)-101-18 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-101-18 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

- CM18 03 076 4.6.2 Règlement (2018)-106-15 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'intégration des bâtiments pour l'usage acériculture et érablière artisanale**
- Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-106-15 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'intégration des bâtiments pour l'usage acériculture et érablière artisanale.
- 4.7 Règlement (2018)-102-46 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**
- CM18 03 077 4.7.1 Avis de motion**
- Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-102-46 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.
- CM18 03 078 4.7.2 Adoption du second projet de règlement**
- Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt
- ET RÉSOLU d'adopter le second projet de Règlement (2018)-102-46 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 4.8 Règlement (2018)-103-14 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à l'usage acériculture et érablière artisanale**
- CM18 03 079 4.8.1 Avis de motion**
- Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-103-14 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à l'usage acériculture et érablière artisanale.
- CM18 03 080 4.8.2 Adoption du second projet de règlement**
- Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte
- ET RÉSOLU d'adopter le second projet de Règlement (2018)-103-14 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à l'usage acériculture et érablière artisanale.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.
- 4.9 Adoption de projets de règlements**
- CM18 03 081 4.9.1 Règlement (2018)-102-47 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**
- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 9 avril 2018 à 19 h, immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.
- Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-102-47 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 082

4.9.2 Règlement (2018)-106-16 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement de la zone du PIIA 02 (portes d'entrées principales)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 9 avril 2018 à 19 h, immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-106-16 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement de la zone du PIIA 02 (portes d'entrées principales).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM18 03 083

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 084

5.2 Services juridiques - transfert d'un dossier en cours

CONSIDÉRANT QUE l'avocat responsable du dossier mandaté par la résolution CM13 10 359 a changé de bureau d'avocats;

CONSIDÉRANT QU' un dossier est toujours en cours et qu'une saine administration commande de conserver le même avocat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE nommer la firme Therrien Lavoie Avocats, SENCRL et Me Carl-Eric Therrien responsable du dossier, pour continuer à agir dans le dossier 700-17-010218-138 et ce, aux mêmes conditions.

D' autoriser la greffière à signer l'autorisation de transfert ou tout autre document nécessaire à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 085

5.3 Salon des nouvelles entreprises 2018 - contribution



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE le Salon des nouvelles entreprises 2018 se tiendra le 5 avril 2018 à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de ce salon nécessite la contribution technique et financière de la ville hôte afin de permettre la réalisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE verser à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) des Laurentides la somme de 3 000 \$ à titre de contribution pour le Salon des nouvelles entreprises 2018 qui se tiendra le 5 avril prochain à Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 03 086

5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville lors de la Réception Cocktail/Encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 31 mars 2018, au Fairmont Tremblant et d'acheter 1 billet au coût de 95 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 087

5.5 Ski de fond Mont-Tremblant - subventions saison 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire verser une subvention afin de contribuer aux activités de fonctionnement de l'organisme et à l'entretien d'un tronçon du parc linéaire allant de la limite sud de la Ville au chemin des Boisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et Ski de fond Mont-Tremblant en lien avec les activités de fonctionnement de l'organisme et pour l'entretien d'un tronçon du parc linéaire;

DE verser toute somme due selon les termes et conditions de l'entente (poste budgétaire 02-701-90-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 088

5.6 Ski de fond Mont-Tremblant - contrat de service saison 2017-2018

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

- D' autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et Ski de fond Mont-Tremblant pour permettre l'accès gratuit aux citoyens au réseau de pistes de ski de fond, de sentiers, de raquette et de marche sur présentation de leur carte Citoyen ou Vivre Mont-Tremblant;
- DE verser la contribution financière selon les termes de l'entente (poste budgétaire 02-701-90-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 089

5.7 Développement économique Mont-Tremblant - non-renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et Développement économique Mont-Tremblant (DEM) le 25 août 2015;

CONSIDÉRANT QU' afin de respecter l'article 7.2 de cette entente, la Ville a transmis à DEM un avis écrit lui demandant de reporter la date butoir au 15 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

- DE mettre un terme à l'entente précitée et de prendre en charge le mandat confié à DEM;
- D' obtenir de DEM une résolution entérinant la fin de cette entente à compter du 31 juillet 2018 et autorisant le remboursement à la Ville de Mont-Tremblant de tout montant non utilisé tel que prévu à l'article 2.8 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CM18 03 090

6.1 Embauche de deux étudiants - Service de l'environnement

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Charles Étienne Sigouin et Alex Blanchette à compter du 14 mai 2018, à titre d'étudiants au Service de l'environnement pour une période maximale totale de 980 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 091

6.2 Embauche temporaire de trois préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'embauche de trois préposés à l'écocentre, dont un pour un poste de 38 heures par semaine, du mardi au samedi, un pour un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi et un poste de 6 heures par semaine, le samedi;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Jacob Caron, Johannes Franken et Gaétan Laforge, à titre de préposés temporaires à l'écocentre au Service des travaux publics et ce, respectivement à compter du 10 avril 2018, du 9 avril 2018 et du 23 juin 2018 pour des durées respectives de 35 semaines, de 24 semaines et de 14 semaines, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM18 03 092

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois février 2018 au montant de 136 075,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 273, rue du Couvent - empiètements en marges avant et réductions de la superficie d'implantation au sol du bâtiment et de la distance avec la ligne des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-219) vise à :

- autoriser la reconstruction d'une résidence dont la superficie d'implantation au sol est de 72,5 m² plutôt que de 90 m² et implantée à 7,43 m de la rue du Couvent et à 6,67 m de la rue du Saut plutôt qu'à 8 m de celles-ci;
- autoriser l'implantation de 2 aires de stationnement un premier donnant sur la rue du Saut et un second sur la rue du Couvent respectivement à 16,10 m et 15,9 m, plutôt qu'à 20 m, de la ligne des hautes eaux du lac Moore.

Le CCU recommande d'accepter sous condition cette demande. (CCU18-02-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.2 440, chemin Desmarais - réduction de pourcentage d'espace naturel et augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-002) vise à :

- autoriser l'érection d'un mur de soutènement en cour latérale de 4,6 m de haut plutôt que de 1,5 m;
- un pourcentage d'espace naturel de 59,6 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande d'accepter sous conditions cette demande. (CCU18-02-017)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 505, rue des Merisiers - augmentation de la largeur et de la superficie d'un garage et attenance d'un abri d'auto à un garage

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-001) vise à autoriser :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

- la conversion d'un bâtiment accessoire en garage dont la superficie est de 93,5 m² plutôt que de 65 m² et la largeur de 13,57 m plutôt que de 10 m;
- qu'un abri d'auto soit attenant au garage alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU18-02-022)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 1871, montée Kavanagh - aménagement d'un logement accessoire dans une cave

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-006) vise à régulariser la construction d'un logement accessoire dans une cave alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-02-023)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 route 117 / allée Paisible - empiètement dans le corridor de signature et réduction du nombre d'arbres

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-009) vise à autoriser l'aménagement de cases de stationnement de grande dimension :

- à 3,7 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
- la conservation de 24 arbres plutôt que de 56 dans la bande de protection du corridor de signature de la route 117.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-02-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 122 et 126, rue Wheeler - réductions du pourcentage d'espace naturel et de la largeur d'un lot

Ces demandes de dérogations mineures (2018-DM-010 et 2018-DM-016) visent à autoriser une reconfiguration de 3 lots dont :

- la largeur d'un lot est de 37,51 m plutôt que de 50 m;
- le pourcentage d'espace naturel d'un second lot est de 45,7 % plutôt que de 60 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-02-018)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 119, chemin Harrisson - réduction du pourcentage d'espace naturel et absence de plantation d'arbres

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-012) vise à :

- autoriser dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement que le pourcentage de l'espace naturel soit de 52,3 % plutôt que de 70 %;
- soustraire le projet de l'exigence réglementaire d'une plantation d'arbres sur la façade du bâtiment orientée sur le corridor de signature du chemin du Village.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-02-019)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 1414, route 117 - absence de bordures, empiètements, réduction de la largeur de l'allée d'accès et absence de jardins pluviaux

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-013) vise à régulariser une aire de stationnement dont :

- l'implantation de l'allée d'accès est à 0 m plutôt qu'à 1 m du bâtiment principal et de la ligne latérale droite;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

- l'allée d'accès à double sens est d'une largeur de 4,2 m plutôt que de 5 m;
- l'allée d'accès et une section de l'aire de stationnement ne sont pas entourées d'une bordure alors que le règlement l'exige;
- le drainage des eaux de surface se fait directement vers le fossé de la rue Deguire sans être filtrées par des jardins pluviaux ou autres dispositifs semblables.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-02-024)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 03 093

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 février 2018

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

- D' accepter en totalité la demande de dérogation mineure pour le 505, rue des Merisiers faisant l'objet de la recommandation CCU18-02-022;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 19 février 2018 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
122 et 126, chemin Wheeler	CCU18-02-018
119, chemin Harrisson	CCU18-02-019
route 117 / allée Paisible	CCU18-02-020
1871, montée Kavanagh	CCU18-02-023
1414, route 117	CCU18-02-024

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
440, chemin Desmarais	CCU18-02-017
273, rue du Couvent	CCU18-02-021

en ajoutant une condition à la recommandation CCU18-02-017 à l'effet qu'une servitude de non-déboisement et de non-construction sur une partie du lot 2 803 090 localisée dans le bassin versant du lac Tremblant soit consentie à la Ville et que tous les frais inhérents à cette servitude soient assumés par la requérante;

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1414, route 117	CCU18-02-025
120, chemin de Brébeuf	CCU18-02-026
1208, rue de Saint-Jovite	CCU18-02-027

en modifiant la première condition de la recommandation CCU18-02-027 par la suivante : « le remplacement du revêtement de canexel vert proposé par un revêtement de bois installé à la verticale, reprenant la couleur du revêtement de l'étage et l'ajout de fausses pierres sur 2 pieds à partir du sol et ce, sur toute la façade du rez-de-chaussée du bâtiment » et en ajoutant une condition à l'effet que les moulures verticales des coins et des ouvertures de la devanture soient vertes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CM18 03 094

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

**8.3 Demande de modification d'un projet de rénovation assujetti à un PIIA -
2047-2051, chemin du Village**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM17 11 335 ayant pour effet d'entériner la recommandation CCU17-10-232 qui acceptait un projet de rénovation au 2047-2051, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QU' en cours de construction la nouvelle propriétaire souhaite apporter quelques changements au projet et pour ce faire, a présenté un projet modifié à la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 février dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation CCU18-02-028 afin d'accepter le remplacement de la porte d'entrée en métal plutôt qu'en bois et l'installation à droite de la façade avant d'une fenêtre composée de 6 croisillons plutôt que de 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 095

**8.4 Demande de retrait d'une condition émise sur une dérogation mineure -
280, chemin Bréard**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM17 11 359 ayant pour effet d'entériner la recommandation CCU17-10-223 qui acceptait sous conditions une demande de dérogation mineure pour le 280, chemin Bréard;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a fait la démonstration que le type de revêtement proposé à l'origine donnait le même visuel que le bois, matériau autorisé par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation CCU18-02-029 soit d'accepter l'installation de planches de tôle texturée de couleur noire, retirant ainsi la première condition de la recommandation CCU17-10-223.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue 13 février 2018 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2018)-101-18 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2018)-102-46 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2018)-103-14 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à l'usage acériculture et érablière artisanale;
- Règlement (2018)-106-15 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'intégration des bâtiments pour l'usage acériculture et érablière artisanale.

CM18 03 096

**8.6 Acquisition de servitudes - passerelle et digue à l'arrière du CISSS -
mandat de services professionnels**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement de l'Espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'Espace public requiert l'aménagement d'une passerelle et d'une digue permettant la circulation des piétons entre l'aire de stationnement à l'arrière du magasin Tigre Géant et l'Espace public sur le lot 3 278 025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de nouvel ascenseur à l'arrière du CISSS a dû être refusé en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile* compte tenu des risque d'inondation à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU' une telle passerelle et une digue pourraient permettre la construction du projet d'ascenseur à l'arrière du centre d'hébergement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré de la servitude requise aux fins d'aménager une passerelle et une digue sur le lot 3 278 025 du cadastre du Québec entre la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau et l'allée d'accès à l'arrière du CISSS;

DE mandater les professionnels nécessaires à la production de projets de plans et d'actes à être soumis pour approbation aux représentants du centre d'hébergement et à la réalisation des documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution, tous les frais inhérents étant payables par la Ville (poste budgétaire 02-610-419, projet 2014-081).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 097

8.7 Autorisation de signatures comme intervenant dans une servitude entre Énergie SENC et G7 Développement inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une servitude pour une piste multifonctionnelle avec G7 Développement inc. publiée au bureau de la publicité des droits sous le numéro 16 240 040 qui a été amendée par un autre acte sous le numéro 23 346 818;

CONSIDÉRANT QU' Énergir SENC a enfoui une conduite de gaz passant dans une partie de notre servitude et qu'elle désire enregistrer une servitude avec G7 Développement inc. et faire intervenir la Ville dans son acte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser l'intervention de la Ville afin de donner son accord à un acte de servitude entre Énergir SENC et G7 Développement inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 098

8.8 Renonciation à une servitude de non-construction - lot 3 936 250 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 936 250 du cadastre du Québec demande à ce que la Ville renonce à la servitude



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

prohibant tout genre de bâtiment, construction, clôture, ouvrage ou autre objet créée aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 17 756 768 contre son lot comme fonds servant en faveur du lot 4 311 103 du cadastre du Québec comme fonds dominant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la Ville, comme propriétaire du fonds dominant, renonce à la servitude grevant le lot 3 936 250 du cadastre du Québec décrite à l'acte publié au registre foncier sous le numéro 17 756 768, le tout aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Retiré

8.10 Retiré

CM18 03 099

8.11 Comité consultatif d'urbanisme - nomination et renouvellement de mandat

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Claude Girard, à titre de vice-président, et de nommer monsieur Guillaume Georges au comité consultatif d'urbanisme et ce, pour une durée de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Les membres du conseil souhaitent remercier monsieur Jean-Paul Fleurant pour sa contribution au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM18 03 100

9.1 Pavage conventionnel 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel pour l'année 2018 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	846 806,00 \$
Pavages Multipro inc.	886 221,10 \$
Sintra inc.	928 075,00 \$
LEGD inc.	935 903,00 \$
Pavage Jérémien inc.	1 742 700,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Uniroc Construction inc., au montant de 846 806 \$, taxes en sus, dont un montant de 750 000 \$, taxes en sus, payable par le fonds de voies publiques et un montant de 96 806 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2016)-148, le tout pour



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

les travaux de pavage conventionnel 2018 conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-06 et répartis dans les projets suivants :

- Rue Normand-Lortie projet 2018-18;
- Rue Piché projet 2018-19;
- Rue Saint-Roch projet 2018-20;
- Rue Boivin projet 2018-21;
- Rue Normandie projet 2018-22;
- Rue Rochon projet 2018-23;
- Chemin Paquette projet 2018-24;
- Chemin des Hauteurs projet 2018-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 101

9.2 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire sur les rues Bisson, Saint-Georges, du Cap et sur un tronçon de la rue Labelle et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
9088-9569 Québec inc.	1 357 949,41 \$
Excavation D.M.O. (2017) inc.	1 699 368,83 \$
Construction Monco inc.	1 795 506,48 \$
Inter Chantiers inc.	2 000 790,56 \$
Duroking Construction	2 514 095,27 \$
Groupe R.T. inc.	Non-conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9088-9569 Québec inc., au montant total de 1 357 949,41 \$, taxes en sus, projet 2017-40 pour la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire à l'intérieur du lot 3 comprenant les rues Bisson, Saint-Georges, du Cap et la section de la rue Labelle située entre les rues de Saint-Jovite et du Cap, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-05 préparés par la firme WSP et payable par le remboursement de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM18 03 102

9.4 Quais municipaux au lac Tremblant - baux de plaisance - modifications

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des quais flottants permettant l'amarrage de 24 bateaux de plaisance au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est également propriétaire des quais au parc la Halte-du-Quai permettant l'amarrage de 9 autres bateaux de plaisance;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a déposé une proposition de modifications aux baux antérieurement consentis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

ET RÉSOLU d'autoriser les modifications proposées aux baux annuels à usage de plaisance à intervenir avec les locataires ou occupants des 33 emplacements aux quais flottants municipaux et que le maire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à les signer pour et au nom de la Ville.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 03 103

9.5 Amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration de la station de pompage d'eaux usées ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Nordmec Construction inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 4 861,53 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-523), pour les travaux d'amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 104

9.6 Projet AQUA - acceptation provisoire des travaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par 9165-6108 Québec inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM16 04 148, pour des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet AQUA adjacent à la rue Labelle (allée Guy-Gérin-Lajoie);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de niveau I du projet AQUA de 9165-6108 Québec inc. pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire adjacent à la rue Labelle (Allée Guy-Gérin-Lajoie);

D' autoriser le remboursement de la garantie pour les travaux de niveau I (169 226 \$) dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % (16 923 \$) de l'évaluation des coûts totaux des travaux, tel que défini à



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec 9165-6108 Québec inc.;

QUE ce deuxième paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances des contrats ayant été déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 105

9.7 Travaux de réparation de pavage 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	28 700 \$
Pavage Ste-Adèle Itée	30 790 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc. au montant de 28 700 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), pour les travaux de réparation de pavage 2018 conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 106

9.8 Réfection du parement extérieur et réisolation de l'aréna - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du parement extérieur et réisolation de l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Aluminium J. Clément inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement retirant l'aréna de la liste des équipements d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution CA17 08 218 mentionnant qu'à l'entrée en vigueur du règlement, le remboursement doit être fait par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles créée en vertu du règlement (2014)-141 de la municipalité centrale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection du parement extérieur et réisolation de l'aréna et à la libération de la retenue contractuelle aux montants taxes en sus de 22 078,81 \$ (projet 2017-67), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

10.1 Retiré

11. Culture et loisirs

CM18 03 107

11.1 Ententes intermunicipales - installations de loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une offre aux municipalités avoisinantes afin que leurs citoyens puissent utiliser certaines infrastructures de la Ville aux mêmes coûts que ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des municipalités de Brébeuf et Montcalm utilisent les infrastructures de loisirs de Mont-Tremblant et que ces municipalités favorisent un partage des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des ententes à intervenir avec les municipalités de Brébeuf et Montcalm pour un projet pilote de 15 mois, le tout en conformité avec les termes de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 03 108

11.2 Fondation La Force - gratuité de temps de glace à l'aréna

CONSIDÉRANT la demande déposée par des étudiants du Centre Collégial de Mont-Tremblant pour l'obtention de la gratuité du temps de glace à l'aréna pour la tenue d'une partie de hockey amicale au profit de la Fondation La Force;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité du temps de glace pour la tenue d'une partie amicale de hockey au profit de la Fondation La Force le 7 avril 2018 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

Aucune question n'est posée.

CM18 03 109

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

